



La légalisation de la GPA est-elle inéluctable en France ?

Avec la guerre en Ukraine, le débat sur la GPA s'est fait plus présent. Cette pratique, illégale en France et dans la majorité des pays européens, fait depuis des années l'objet d'une bataille entre militants abolitionnistes et favorables à sa légalisation.

Par Arnaud Aubry et Olivia Elkaim

Publié le 06/07/2022 à 06h53 | Mis à jour le 06/07/2022 à 14h42



DANS LA POUPONNIÈRE de la clinique Biotexcom, à Kie • ADRIENNE
SURPRENANT / MYOP POUR LA VIE

Le 5 mai 2022, le Parlement européen a signé [une résolution condamnant sans appel la gestation pour autrui](#), « *qui peut exposer à l'exploitation les femmes du monde entier, en particulier celles qui sont plus pauvres et se trouvent dans des situations de*

vulnérabilité ». Dans l'esprit des députés européens, il fallait donc que cela soit rappelé, en dépit de l'adoption d'une proposition de résolution en 2015 et d'un rapport en 2021 reconnaissant que « *l'exploitation sexuelle à des fins de gestation pour autrui (...) constitue une violation de la dignité humaine* ».

Dignité des femmes

Car, loin de l'hémicycle de Strasbourg, le combat continue. Deux camps s'affrontent : celui des « abolitionnistes », qui veulent l'interdiction mondiale de la GPA (illégale en France), constitués, d'un côté, de féministes universalistes et, de l'autre, de militants catholiques et provie (Manif pour tous, Alliance Vita), étrangement réunis dans une même cause après s'être affrontés sur des sujets essentiels comme l'IVG ; et celui des « réglementaristes », qui souhaitent encadrer la pratique sur notre territoire, constitués également de féministes, de militants LGBT+ et de parents hétérosexuels regroupés derrière les époux Mennesson dans l'association Clara.

Pour les abolitionnistes, le combat contre la GPA se fait au nom de la dignité des femmes. « *La GPA est un système d'exploitation des femmes !* », tonne Marie-Josèphe Devillers, coprésidente de la Coalition internationale pour l'abolition de la maternité de substitution. Et de décrire par le menu « *une énorme pression du marché, beaucoup de demandes, un retour de la pression reproductive par le biais des biotechnologies, et une idéologie néolibérale qui soutient le droit individuel à l'enfant* ».

Selon ces militants, il existe aussi des forces qui œuvrent pour banaliser cette pratique. Céline Revel-Dumas liste ainsi des « *documentaires dans les grands médias, les livres de Marc-Olivier Fogiel et de Christophe*

Beaugrand, des GPA montrées dans les films et des séries comme Friends ou Plus belle la vie. Cet imaginaire la rend acceptable aux yeux du grand public ». L'auteure de GPA. Le grand bluff (Cerf) estime également qu'il y a « une constance dans l'action menée par les pro-GPA, et portée par la perte d'identité de la gauche, qui se cherche de nouveaux combats dans les sujets sociétaux devenant des marqueurs politiques ».

Autoriser des pratiques éthiques

A contrario, les réglementaristes mettent en avant leur désir d'enfant pour justifier leur combat, même si la situation ukrainienne crée chez eux un certain malaise. La guerre a révélé les conditions dans lesquelles certaines grossesses se passent, loin des standards médicaux que l'on connaît en France, mais aussi l'ampleur de l'industrialisation des gestations pour autrui dans ce pays par ailleurs miné par une pauvreté endémique, supérieure même à ce qu'elle était du temps de l'Union soviétique.

Une image bien éloignée de la « GPA éthique » qu'ils appellent de leur vœu. Dominique et Sylvie Mennesson expliquent pourtant que « *l'Ukraine n'est pas représentative de ce qu'est la GPA éthique. Et encore moins en temps de guerre* ». Le couple confie avoir, au sein de leur association Clara, « *des dizaines de couples prêts à témoigner de belles expériences* ». Loin de la guerre et de la pauvreté, une autre GPA serait possible.

Alexandre Urwicz, cofondateur et président de l'Association des familles homoparentales (ADFH), qui regroupe 1 500 adhérents, lui-même père par GPA de deux enfants, estime que les drames qui se jouent en Ukraine n'auraient pas eu lieu si des pratiques éthiques avaient été légalisées et

autorisées en France : « *Si l'on avait encadré cette pratique chez nous, on n'aurait pas eu cet exil procréatif de familles hétérosexuelles ou homosexuelles en Ukraine.* »

75 % des Français favorables

Si les associations se mobilisent, le champ politique reste pour l'instant relativement prudent sur la question. Durant la présidentielle, la GPA n'a pas été un enjeu. Aucun candidat ne l'a intégré dans son programme. Seul Yannick Jadot, candidat Europe Écologie-Les Verts (EELV), avait évoqué à l'automne 2021 la possibilité de légaliser une GPA éthique sur notre sol, mais sans l'inscrire dans son projet pour la France. Les autres impétrants s'y sont opposés plus ou moins fermement. Emmanuel Macron en a fait une « ligne rouge » à ne pas franchir.

Alexandre Urwicz regrette que les candidats « *n'aient pas voulu s'emparer du sujet, alors qu'une majorité de Français la réclament* ». Et de convoquer plusieurs sondages favorables à cette pratique. Selon l'enquête Ifop pour l'ADFH et le magazine *Têtu*, en février 2022, 75 % des Français sont pour s'il s'agit de couples hétérosexuels dont la femme ne peut pas porter un enfant (stérilité liée à une malformation de l'utérus par exemple) ; 59 % des Français sont pour quand il s'agit de couples d'hommes, soit une adhésion en constante progression depuis 2014.

Le militant nous renvoie également au sondage effectué par *La Vie* sur le vote des catholiques. Pour 28 % de ces derniers, la légalisation de la GPA est une mesure rédhibitoire pour s'engager derrière un candidat qui la soutiendrait... « *Ça fait 72 % qui ne sont pas contrariés par cette*

mesure », calcule Alexandre Urwicz. Mais une demande sociétale, même validée par des sondages, doit-elle forcément être exaucée ?

Une proposition de loi dès septembre

C'est en tout cas le désir d'Alexandre Turgis, militant pour Renaissance (ex LREM), qui a œuvré durant la campagne à mettre la question de la GPA sous les projecteurs. Il l'avait inscrite sur la plateforme Pourunecause.fr, lancée au moment de la présidentielle. Dans cet espace collaboratif ouvert à tous, on trouvait 1 642 « causes » étayées par leurs promoteurs : lutter contre les violences faites aux femmes, légaliser le cannabis... et légaliser la GPA. « *Mon but, c'était de lancer ce dossier en vue de la présidentielle* », explique-t-il.

Il a ainsi rédigé 60 pages sur le sujet, rencontré députés et associations qui l'ont aidé dans l'élaboration d'une proposition de loi pour une GPA éthique. « *J'ai été déçu qu'Emmanuel Macron dise qu'il s'agit d'une ligne rouge, mais je veux œuvrer pour qu'il change d'avis, car la question viendra inmanquablement dans le débat public* », affirme-t-il, promettant que sa proposition de loi visant à autoriser et encadrer la gestation pour autrui dans un cadre éthique, solidaire et humaniste sera soutenue par plusieurs députés LREM, dont Raphaël Gérard.

Dans le détail de son texte, on découvre que les mères porteuses ne pourront pas être rémunérées pour leurs actes. Il y aura en revanche « *une compensation, qui peut comprendre la garde des enfants que la mère porteuse a déjà eus auparavant, les frais liés à la grossesse, et potentiellement un défraiement monétaire* ». Mais le responsable qualité de 25 ans insiste : « *Ce n'est pas un paiement.* » La transaction entre parents d'intention et mère porteuse sera également soumise à un agrément de l'agence de biomédecine ; la femme porteuse ne

pourra pas faire plus de trois grossesses pour autrui et devra déjà avoir eu un enfant dont elle a accouché et qu'elle élève. Cette proposition de loi pourrait être défendue dès septembre, croit savoir le militant.

Et si le politique ne s'empare pas de la question de la GPA, il restera toujours des entreprises pour s'en charger. En septembre 2022, pour la troisième année, le salon annuel Désir d'enfant se tiendra à Paris, à l'espace Champerret. Ce salon permet à de potentiels parents de rencontrer des cliniques procréatives, de se renseigner sur les possibilités médicales et financières. Il serait même possible de signer, sur place, des contrats de GPA, nous apprennent plusieurs sources.

Mais des associations, en particulier féministes, se mobilisent pour le faire interdire. Elles ont déjà eu gain de cause en Autriche et en Espagne. Des contacts ont été pris avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, afin d'aller vers une qualification de la GPA comme « *violence faites aux femmes* » ; 300 organisations dans le monde soutiennent le projet de convention féministe pour l'abolition de la GPA. La bataille culturelle est bel et bien engagée.